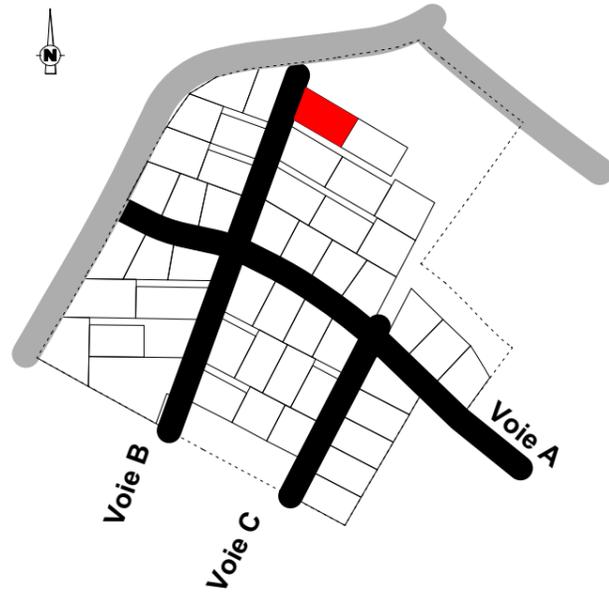


Fiche de Lot n°48

Le Belvédère - Labastide-Beauvoir



Données générales du lot

RÉFÉRENCE: Lot 48

SURFACE APPROXIMATIVE: 623 m²

RÉGLEMENTATION:

PLU: ZONE AU

LOT SITUÉ EN SECTEUR ABF: Non

Données techniques principales

TERRASSEMENT GÉNÉRAUX:

- Plateforme réalisée par l'aménageur.



Architecte Urbaniste
Pour.une.ville.aimable
2 rue de Chambéry
31500 Toulouse
05 61 12 37 81



BET VRD
Atelier Infra
20, avenue de l'Europe
31520 Ramonville-St-Agne
05 61 12 36 52



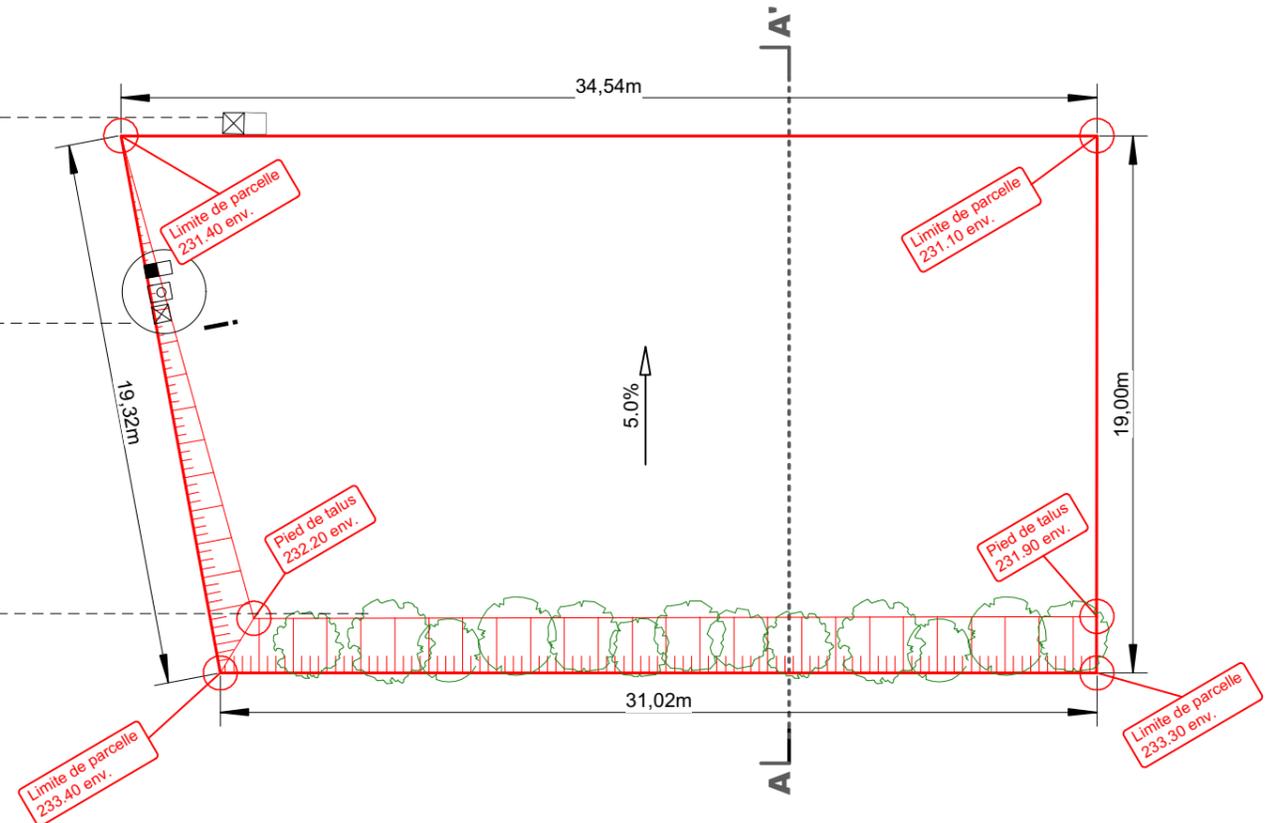
Maîtrise d'Ouvrage
Seety
20, avenue de l'Europe
31520 Ramonville-St-Agne
06 73 75 94 05

Implantation - raccordements aux réseaux - Ech. 1/250

Emplacement prévisionnel* des
branchements Eaux Usées - Eaux Pluviales

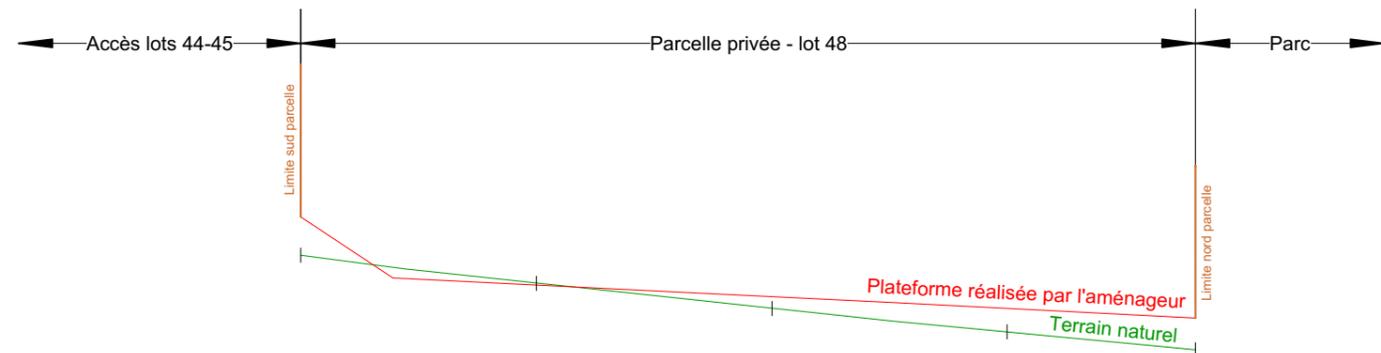
Emplacement prévisionnel* des coffrets de
branchement Eau potable/Electricité/Telecom

Haie plantée par l'aménageur



* Emplacement donné à titre indicatif, susceptible d'être modifié en fonction des contraintes imposées par les concessionnaires réseaux.

Coupe des terrassements AA' - Ech. 1/150



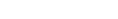
Différence TN - plateforme	0.82	-0.04	0.25	0.50
Pentes plates-formes	-66.7%	-5.0%	-5.0%	-5.0%

Fiche de Lot n°48

Le Belvédère - Labastide-Beauvoir

Principales données réglementaires

LIMITES ET ACCES

-  Limite des lots privés
-  Limite des macro-lots
-  Accès obligatoire au lot depuis la voie publique
-  Servitude de réseau
-  Accès et réseaux en indivision

IMPLANTATIONS ET VOLUMES

-  Ligne d'alignement obligatoire pour 70% minimum de la façade développée
-  Bande d'implantation des constructions principales R+1 autorisé sur la totalité de la construction
-  Bande d'implantation des constructions principales R+1 partiel possible après visa de l'architecte du projet d'aménagement
-  Sens d'orientation pour au moins 70% du linéaire global de faitage
-  Implantation possible des garages à l'extérieur des bandes d'implantation des constructions principales

CLÔTURES

En cas de mitoyenneté, la réalisation de la clôture n'est pas obligatoire au niveau de la construction.

La réalisation de clôtures sur l'ensemble des limites de lots est obligatoire. Le type de clôture est défini pour chaque limite de lot (sur voie et séparative) au règlement graphique (cf. PA10b).

-  Type A: haie arbustive haute et grillage simple torsion gris anthracite (sans muret de soutènement) de 1,50m de haut pris dans la végétation.
-  Type B: mur de soutènement de 0,60m en maçonnerie revêtu d'un enduit taloché fin (enduit E5 terre beige de la palette p.5 du règlement écrit) surmonté d'un grillage simple torsion gris anthracite de 0,90m de hauteur avec haie arbustive à l'arrière du grillage.
-  Type C: grillage simple torsion gris anthracite (sans muret de soutènement) de 1,50m de hauteur.

ENTRETIEN ESPACE VERTS

-  Haie plantée préalablement par l'aménageur sur l'emprise privée, maintien obligatoire des plantations et des talus arrosage et entretien à la charge du propriétaire du lot.
-  Maintien obligatoire de la haie existante



Architecte Urbaniste
Pour.une.ville.aimable
2 rue de Chambéry
31500 Toulouse
05 61 12 37 81

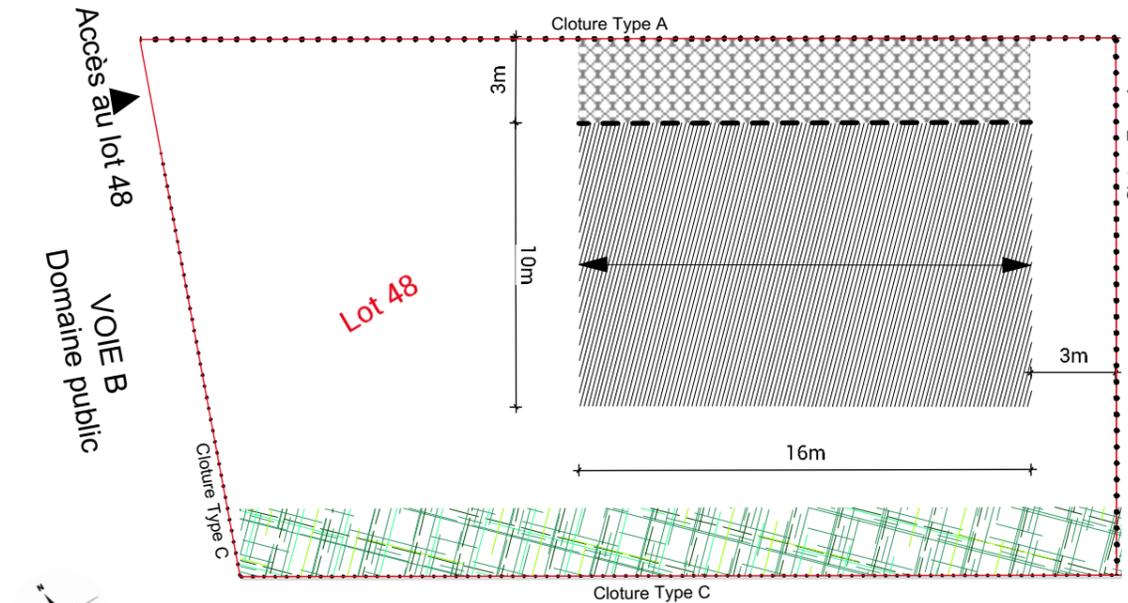


BET VRD
Atelier Infra
20, avenue de l'Europe
31520 Ramonville-St-Agne
05 61 12 36 52

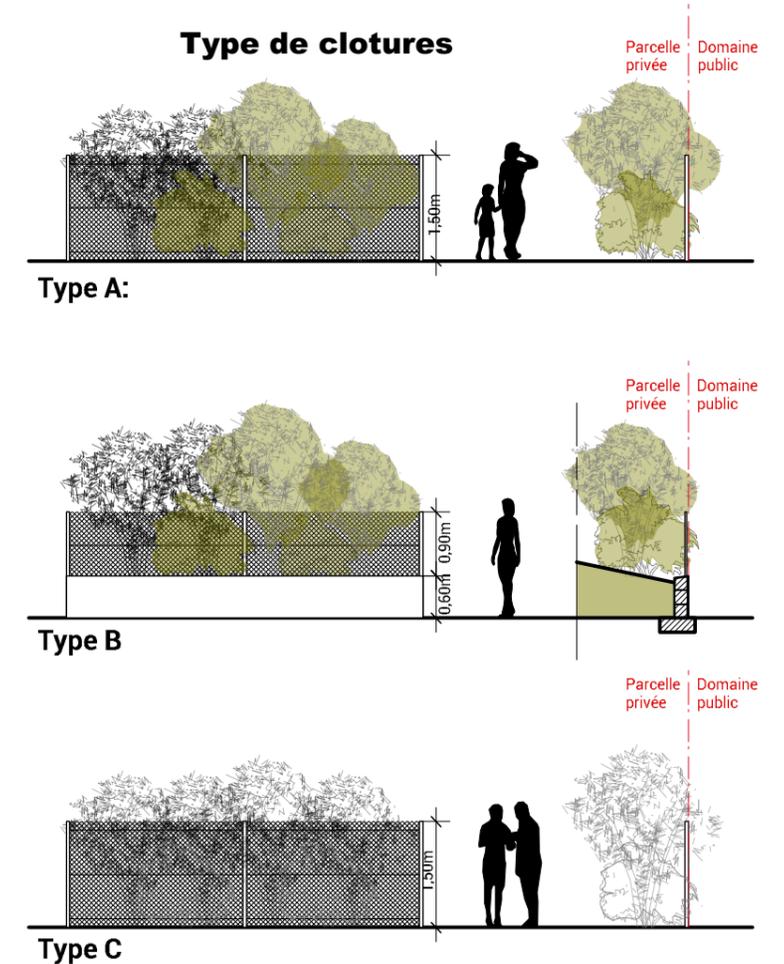


Maîtrise d'Ouvrage
Seety
20, avenue de l'Europe
31520 Ramonville-St-Agne
06 73 75 94 05

Principe d'implantation - Vue en plan - Ech. 1/250



Type de clôtures



Principe d'implantation - vue en coupe - Ech. 1/150

